

## RÈGLEMENT DU CONCOURS ARTISTIQUE L'ART AU SERVICE DE LA LAGUNE DE BIZERTE

Organisé par le Ministère de l'environnement à travers le **programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte EcoPACT**, en collaboration avec le commissariat **Régional des Affaires Culturelles de Bizerte**.

### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de sensibilisation, le programme **EcoPACT** organise un concours artistique en partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bizerte**.

Ce concours vise à mobiliser les artistes et les citoyens autour des **enjeux environnementaux spécifiques à la lagune de Bizerte**, et à mettre en valeur le rôle fondamental de la culture comme **moteur de changement de comportement**.

Les œuvres doivent traduire un **engagement artistique et écologique**, à travers une approche créative, critique ou poétique autour des problématiques de la lagune.

### 2. THÉMATIQUE DU CONCOURS

Les œuvres doivent aborder les **problématiques liées à la lagune de Bizerte**, en mettant en avant :

- Sa richesse naturelle et patrimoniale
- Les risques écologiques dûs aux activités humaines : pollution, déchets, urbanisation, etc.
- L'importance de la protection des écosystèmes lagunaires

Les œuvres peuvent être **réalisées à partir de matériaux naturels** issus de la lagune, de **déchets recyclés..**, ou toute autre forme d'expression artistique en lien avec la démarche environnementale d'EcoPact. (Pour toute information utile concernant EcoPact, vous pouvez consulter le site web : <http://www.ecopact.tn/fr>).

### 3. FORMES ARTISTIQUES ACCEPTÉES

La participation est ouverte à toutes les formes d'expression artistique plastique ou visuelle, notamment :

- Peintures, dessins, ou tableaux réalisés sur toile ou support alternatif
- Œuvres conçues à partir de matériaux récupérés (L'accent est mis sur le matériau lui-même, sa texture, sa forme et sa transformation)
- Installations artistiques : Il s'agit de transformer un espace et susciter l'engagement environnemental du spectateur moyennant des interventions simples, créatives et impactantes
- **Théâtre de rue** : Le concours est ouvert aux compagnies, associations et clubs de théâtre ainsi qu'aux collectifs d'artistes professionnels ou amateurs. Les créations théâtrales devront explorer, de manière créative et originale,

le thème de la lagune de Bizerte sous différents angles (Son écosystème et sa biodiversité / Son histoire et son patrimoine/ Les enjeux environnementaux / La beauté et la fragilité de la lagune/ Les solutions et les actions positives).

Les spectacles proposés doivent être adaptés à l'espace public et autonomes techniquement (sonorisation légère si nécessaire, pas de besoin de scène aménagée complexe). La durée du spectacle ne doit pas excéder [30 minutes].

Les textes peuvent être originaux ou adaptés. Le spectacle peut être en langue arabe, française ou autre, mais une compréhension par un large public est souhaitée (utilisation du visuel, du gestuel, etc.).

- Infographie en lien avec la lagune (représentation visuelle d'informations ou de données, combinant textes, images, icônes, graphiques et schémas)
- Vidéos, courts-métrages artistiques...
- Bandes dessinées, œuvres graphiques narratives. ...
- Photos

Les œuvres doivent pouvoir être **exposées ou projetées** dans un espace public ou sur des plateformes numériques.

#### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert :

- Aux artistes, artisans ou toute personne engagée en faveur de l'environnement.
- Individuellement ou en collectif

Un candidat est autorisé à participer à plusieurs catégories du concours, à condition de soumettre une œuvre distincte pour chacune et que ces œuvres n'aient pas été primées dans d'autres concours.

#### 5. DOSSIER DE PARTICIPATION

Le dossier de participation devra comprendre :

- Une **description de chaque œuvre** (200 à 300 mots) : intention, technique, matériaux, lien avec la lagune
- Les **coordonnées complètes** du ou des participants
- Le **formulaire d'inscription** rempli

**Date limite de soumission : vendredi 30 mai 2025, à 17h00.**  
lien d'inscription: <http://bit.ly/4jQVWyk>

**Et dépôt physique : Maison de la culture Ibn Charaf à Menzel Abderrahmane]**

#### 6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les œuvres seront évaluées par un jury composé de professionnels de l'art, d'acteurs culturels et de représentants du programme EcoPACT et le commissariat de la culture, selon les critères suivants :

- Qualité artistique et originalité
- Pertinence du message écologique en lien avec la lagune de Bizerte
- Utilisation innovante de matériaux naturels ou recyclés
- Impact visuel, émotionnel ou intellectuel

## **7. RÉCOMPENSES**

Le concours artistique comprend cinq catégories :

1. **Arts visuels classiques** : peinture, dessin, illustration
2. **Œuvres à base de matériaux récupérés ou naturels**
3. **Médias visuels et narratifs** : vidéo, bande dessinée, infographie,
4. **Installation artistique**
5. **Théâtre de rue**

### **Catégorie 1 : Arts visuels classiques**

Un prix pour le meilleur tableau de peinture : 1 000 DT  
Un prix pour le meilleur dessin: 1000 DT  
Un prix pour la meilleure illustration : 1000 DT

### **Catégorie 2 : Œuvres à base de matériaux récupérés ou naturels**

1er Prix : 2 500 DT  
2ème prix : 2000 DT  
3ème prix 1500 DT

### **Catégorie 3 : Médias visuels et narratifs**

Un prix pour la meilleure vidéo : 2 000 DT  
Un prix pour la meilleure Bande dessinée : 2 000 DT  
Un prix pour la meilleure infographie : 1000 DT  
Un prix pour la meilleure photo : 1000DT

### **Catégorie 4 : installation artistique**

1er Prix : 2 000 DT  
2ème prix : 1500 DT

### **Carégorie 5 : Théâtre de rue**

1<sup>er</sup> Prix : 2000 DT diffusion de l'enregistrement lors de l'évènement art et lumière au festival du lac.  
2<sup>ème</sup> Prix: 1500 DT

## **Prix Spécial « Engagement Écologique » : 1 000 TND**

Ce prix sera attribué à une œuvre (toute catégorie confondue) mettant en avant un **message fort de sensibilisation**, une **approche éco-créative remarquable**, ou une **utilisation originale de matériaux naturels ou recyclés**

Toutes les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une **exposition collective** qui sera organisée dans la région de Bizerte le 20 et 21 JUIN et seront valorisées à travers les **supports de communication** du programme (site web, réseaux sociaux, presse...), du Ministère de l'environnement, du commissariat de la culture de Bizerte et des Partenaires d'EcoPact.

### **8. PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES**

Toutes les œuvres soumises et retenues dans le cadre du concours deviennent la **propriété du programme EcoPact (Ministère de l'environnement)**. Elles pourront être utilisées dans le cadre d'actions de communication, de sensibilisation ou d'exposition menées par le programme, sans contrepartie financière supplémentaire.

Les artistes cèdent ainsi leurs droits de reproduction, de diffusion et d'exploitation des œuvres à EcoPact (Ministère de l'environnement), tout en conservant leur **droit moral** (leur nom sera systématiquement mentionné).

### **9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement.

### **10 . AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE**

Pour participer au concours artistique « L'art au service de la lagune de Bizerte », les artistes doivent obtenir une autorisation écrite des personnes apparaissant dans leurs œuvres (photos, vidéos, etc.) afin de respecter leur droit à l'image. Cette autorisation est essentielle pour garantir une exploitation légale des images et éviter toute contestation future.

### **11.DELAI**

**Le dernier délai de participation fixé au 30 mai 2025 à 17h00**

**Pour toute information complémentaire :**

contact.ecopactbizerte@mineat.gov.tn

**Fiche d'Inscription en Ligne - Concours Artistique**

**Titre du concours :** L'art au service de la lagune de Bizerte  
**Organisé par :** Programme EcoPACT & Commissariat Régional des Affaires Culturelles

de

**Date limite de soumission : 30 mai 2025 à 17h00.**

Lien d'inscription : <http://bit.ly/4jQVWyk>

Bizerte